

# SOCIETE PROROGATION DE LA DUREE

## PIÈCES JUSTIFICATIVES

- [Imprimé M2 à télécharger](#)
- 1 exemplaire du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire ayant décidé et constaté la prorogation de la durée de la société et la mise à jour des statuts, enregistré aux Impôts.
- 1 exemplaire des statuts mis à jour et certifié conforme par le ou les représentants légaux.
- Insertion dans un Journal d'Annonces Légales (fournir la page du journal)  
ou attestation de parution + texte de parution.
- 1 pouvoir en original daté et signé, s'il y a lieu.

## FRAIS

- 1 chèque de **79,38 €** à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce

### **Offre d'accompagnement par le Centre de Formalités des Entreprises (CFE)** (\* voir tableau en annexe)

- Mission de Service Public** **Gratuit** : Vous constituez et complétez seul votre dossier (pas d'accueil en rendez-vous).
- Option 1 \*** : **70 €** **Service + - Accompagnement personnalisé**
- Option 2 \*** : **120 €** **Si Création d'entreprise – Guichet Unique - Activités réglementées :  
Accompagnement personnalisé**